

## Projet d'établissement

Crèche « Le P'tit Nid du Chanois »

et Petite Crèche « Les Moussillons »



**Communauté de Communes  
du Pays de Montbozon et du Chanois**

**ZA Le Vay du soleil 70230 MONTBOZON**



**Crèche « Le p'tit nid du Chanois »**

**Rue du stade prolongée**

**70000 VELLEFAUX**



**Petite crèche « Les Moussillons »**

**11 rue de l'église**

**70230 MONTBOZON**

Mise à jour du projet d'établissement le 28 Juillet 2023

**CCPMC, ZA « Le Vay du Soleil » 70230 MONTBOZON**

**☎: 03.84.92.34.70 - 📠: 03 84 92 30 33 - ✉ [contact@ccpmc.fr](mailto:contact@ccpmc.fr)**

# Sommaire

## 1. Le projet d'accueil

### 1.1 Prestations d'accueil proposées

### 1.2 Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

### 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

- ✓ L'équipe et les intervenants
- ✓ Le travail d'équipe
- ✓ L'analyse des pratiques professionnelles et la formation
- ✓ L'accueil des stagiaires et des apprentis

## 2. Le projet éducatif

### 2.1 L'accueil

- ✓ Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation
- ✓ L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

### 2.2 Le soin

- ✓ L'alimentation
- ✓ Le sommeil
- ✓ L'hygiène et les soins corporels

### 2.3 Finalités éducatives mises en place par la structure

## 3 Le projet social et le développement durable

### 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

### 3.3 Les actions de soutien à la parentalité

### 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

### 3.5 La démarche en faveur du développement durable

## Annexes

- Textes réglementaires
- Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant



Ce projet d'établissement précise les dispositions mises en place pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

## Le projet d'accueil

### 1.1 Prestations d'accueil proposées

#### Gestionnaire :

Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois.

ZA Le Vay du soleil

70230 MONTBOZON.

Les crèches sont placées sous la responsabilité de la Présidente de la CCPMC, Madame Sabrina FLEUROT.

Monsieur Denis PAGEAUX, 3<sup>ème</sup> Vice-président de la CCPMC, est en charge de la compétence scolaire, extrascolaire et petite enfance.

L'ensemble des agents sont placés sous l'autorité hiérarchique des élus de la CCPMC ainsi que de la Directrice Générale des Services, Mme Delphine PHILIPPE.

Les contacts directs des agents des structures auprès du siège sont :

- la chargée de coopération CTG, service enfance jeunesse : Karine CHEVALLOT
- la gestionnaire ressources humaines : Christelle THIRIET
- la gestionnaire comptable : Marie-Claire CHAUSSALET

La Communauté de communes assure en collaboration avec les Directrices et Directrices adjointes la gestion administrative et financière des structures.

Ces crèches sont financées en mode PSU (financement direct de la CAF au moyen de la Prestation de Service Unique versée au gestionnaire).

Les crèches fonctionnent conformément :

- Aux dispositions des décrets du 1er août 2000 (n°2000-762), du 20 février 2007 (n°2007-233) du 7 juin 2010 (n°2010-613), et du 30 août 2021 (n°2021-1131) relatifs aux établissements et services

d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1er livre II du Code de la santé publique et de ses modifications éventuelles,

- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,

- Aux dispositions du règlement de fonctionnement.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de dix semaines et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (pour rappel : obligation scolaire l'année des 3 ans de l'enfant depuis 2019).

Pour les enfants scolarisés, dans le cadre du respect du rythme de l'enfant, mais aussi dans le souci d'une intégration optimale au sein de l'école, il vous est recommandé d'avoir recours en priorité au service périscolaire présent dans les locaux des pôles éducatifs.

- La petite crèche « Les Moussaillons »  
11 rue de l'église  
70230 MONTBOZON

Cet accueil bénéficie d'un agrément pour 18 enfants, avec la possibilité d'avoir des accueils réguliers et occasionnels. Une place d'urgence, à titre exceptionnel, peut également être demandée.

- La crèche « Le P'tit Nid du Chanois »  
Rue du stade prolongée  
70000 VELLEFAUX

Cet accueil bénéficie d'un agrément pour 25 enfants, avec la possibilité d'avoir des accueils réguliers et occasionnels. Une place d'urgence, à titre exceptionnel, peut également être demandée.

Les deux structures sont ouvertes en continu de 07h30 à 18h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Chaque année, elles sont fermées 1.5 semaines entre Noël et le Nouvel an, 1 semaine pendant les vacances d'avril, ainsi que les trois premières semaines du mois d'août.

## Les différents types d'accueil

**L'accueil régulier** est fondé sur la durée d'accueil, définie entre les familles et la direction, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par la famille. L'accueil se fait à temps complet ou non, à horaires fixes ou variables. Pour ce type de contrat, les besoins d'accueil sont connus et sont récurrents. Pour les parents dont le rythme de travail est irrégulier, et si aucun jour ne peut être défini à l'avance, un minimum d'heures sera convenu lors de la signature du contrat d'accueil.

Il existe 2 types de contrats :

- **Les contrats mensualisés avec jours et heures fixes ;**
- **L'accueil régulier atypique,**

Cet accueil est réservé aux besoins d'accueil pour des familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance (cas de certaines professions du médical, du commerce, etc.)

Ce contrat est un contrat régulier particulier qui répond aux mêmes exigences de fréquentation qu'un contrat régulier « classique ».

**L'accueil occasionnel**, lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. (L'adaptation a été réalisée).

L'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles.

Il permet également un accueil supplémentaire, pour un besoin ponctuel et exceptionnel, à destination des familles ayant un contrat en cours.

### **L'accueil d'urgence**

La structure dispose d'une place pour accueillir un enfant en urgence (décès, hospitalisation, ...). Cet accueil est un accueil de dépannage qui ne peut excéder quelques jours pour permettre à la famille de trouver une solution.

## 1.2 Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »,  
Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique est prévu par le texte de loi du 11 février 2005, n°2005-102. Un PAI (Projet d'accueil Individualisé) sera alors établi et écrit entre les parents, le médecin, la direction de la crèche et le RSAI.

Les adaptations et les compétences à mobiliser sont à prendre en compte. Cet accueil inclusif a pour but d'accompagner des enfants rencontrant une problématique de santé, ainsi que leurs familles. Il permet la familiarisation avec un milieu collectif, ainsi que des interactions sociales avec d'autres enfants. Il est nécessaire d'avoir un temps pour bien évaluer la situation avec les parents : voir les soins nécessaires, connaître le matériel spécialisé adapté au handicap de l'enfant, prévoir des interventions de l'équipe pluridisciplinaire si les parents souhaitent qu'elle intervienne à la crèche. Il est possible également d'accueillir cette équipe ou les parents en amont, afin d'informer tout le personnel susceptible de prendre soin de l'enfant. Il est à noter que l'équipe de la crèche peut parfois découvrir le handicap en même temps que les parents, si ce dernier se révèle bien après la naissance. L'enfant en situation de handicap pourra être accueilli à la crèche au-delà de ses trois ans si nécessaire.

Les locaux des crèches sont adaptés pour l'accueil de parents en situation de handicap :

- Dans chaque crèche, une place de stationnement est réservée aux personnes à mobilité réduite.
- Chaque entrée de crèche est accessible de plein pied, avec rampe ou portes plus larges prévues à cet effet.
- Des sanitaires adaptés à la crèche de Vellefaux.

### 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

L'ensemble du personnel intervenant auprès des enfants au sein des crèches est soumis à la discrétion professionnelle concernant les enfants accueillis et leur famille.

- La petite crèche « Les Moussaillons »

L'équipe est composée ainsi :

- la directrice, Madame Brigitte MAZUCOTELLI, Éducatrice de Jeunes Enfants
- la directrice adjointe, Madame Sophie GROSJEAN, Directrice Adjointe, Éducatrice de Jeunes Enfants ;
- les auxiliaires de puériculture : Madame Zoé GOUX ainsi que Madame Valérie BONNAFOUS ;
- les professionnelles titulaires du CAP Petite Enfance : Madame Amandine GRANGEOT, Madame Angélique FERRY, et Madame Sarah PHILIPPE.
- les agents techniques : Madame Marielle GIARD et Madame Audrey BOUVARD.

- La crèche « Le P'tit Nid du Chanois »

L'équipe est composée de :

- la directrice et Référent Santé Accueil Inclusif, Madame Camille GORRIER, infirmière ;
- la directrice adjointe Madame Bathilde ROBBE, Educatrice de Jeunes Enfants ;
- 3 auxiliaires de puériculture : Madame Elodie MOURAND, Madame Ophélie TRIPP, et Madame Mathilde GIRAULT.
- 4 professionnelles titulaires du CAP Petite Enfance : Madame Evelyne K.EMMONS, Madame Angelina JEANMASSON, Madame Élise ANDRÉ, Madame Lorie COUDOT.
- Madame Patricia CUISANCE, agent technique

Un référent santé intervient dans les deux crèches pour accompagner l'équipe pédagogique et les familles en matière de santé, de prévention et du handicap.

Depuis la réforme de septembre 2021, les crèches ont désormais le choix entre un taux d'encadrement d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent, ou un taux d'adulte pour 6 enfants, quel que soit l'âge de l'enfant.

Le choix des deux crèches s'est porté sur le taux d'encadrement suivant :

- Un encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas
- Un encadrant pour 8 enfants qui marchent

Au moins deux professionnelles assurent chaque jour l'ouverture et la fermeture de la structure. Cette réglementation permet d'assurer la sécurité des enfants.

### Rôle et missions pour chaque poste

Conformément à l'article R2324-17 du Code de la santé, nos structures ainsi que nos agents, veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

**Les Directrices** ont la responsabilité hiérarchique de la structure. En l'absence de la Directrice, les fonctions de direction sont assurées par la Directrice adjointe. Conformément au décret n°2007-230 du 20 février 2007, elle exerce sa mission d'encadrement puisqu'elle engage ses actions dans le respect de la sécurité, du bien-être et de la santé des enfants, ainsi que dans l'appui à la parentalité.

Elles assurent la gestion des ressources humaines de l'établissement en coordination avec le siège de la CCPMC : elles encadrent du personnel qualifié et non qualifié (EJE, infirmière, auxiliaires de puériculture, personnel titulaire d'un CAP Petite Enfance, agents d'animation ou technique) et des stagiaires dans la prise en charge globale et quotidienne des enfants. Elles s'informent et s'appuient sur les recommandations en matière de pédiatrie (alimentation, hygiène, vaccinations, ...).

Les directrices travaillent en collaboration avec une Directrice Adjointe (Éducatrice de Jeunes Enfants). Ensemble, elles :

- rédigent et font appliquer les concepts du projet pédagogique.
- sont garantes de la qualité d'accueil des enfants et de leur famille.
- rédigent les divers protocoles et évaluent leur mise en pratique.
- participent à l'aménagement de l'environnement, à la gestion des locaux et du matériel et supervisent l'intendance.

- travaillent en partenariat avec les centres médico-sociaux, la PMI, la CAF, le/la médecin référent de l'EAJE, le RPE...

### **La Directrice Adjointe**

Elle seconde la Directrice et la remplace en cas d'absence de celle-ci.

### **Les Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE)**

Elles accueillent l'enfant au quotidien. Elles sont garantes pour le jeune enfant de la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Elles veillent à ce que le rythme de vie et les diverses activités proposées à l'enfant soient adaptées à son stade de développement et soient en accord avec le projet éducatif de l'établissement.

### **Les Auxiliaires de Puériculture (AP)**

Elles ont une fonction orientée vers le « maternage ». Elles assurent des soins personnalisés et apportent des réponses adaptées aux besoins de l'enfant. Elles participent à la prise en charge des enfants lors des différentes activités. Elles ont la responsabilité du groupe d'enfants en l'absence de l'EJE.

### **Les titulaires du CAP accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)**

Elles secondent les Éducatrices de Jeunes Enfants et les Auxiliaires de Puériculture dans leur prise en charge des enfants que ce soit au niveau des soins (changes, repas) ou des activités ludiques. Elles participent également à l'hygiène et l'entretien des locaux et du matériel.

### **Les Agents d'entretien et de restauration**

Elles assurent le service des repas, l'entretien du linge, du matériel et des locaux et contribuent à rendre agréable le cadre de vie de l'enfant. Encadrées par le personnel (responsables, EJE, AP), elles peuvent intervenir auprès des enfants à certains moments (repas, goûters dans le groupe des grands ...). Ces agents par ailleurs respectent les normes d'hygiène en cuisine (HACCP) : elles veillent

au maintien en température des aliments, leur distribution, gèrent les stocks et établissent les commandes.

Des remplaçants titulaires des diplômes de la petite enfance pourront venir en soutien et renfort dans les équipes lors d'absence pour formation, congés ou arrêts maladie.

**Le Référent Santé et Accueil Inclusif** intervient à des temps spécifiques dans l'année.

Les missions du RSAI sont définies par la Réforme des modes d'accueil du Jeune Enfant.

Ainsi, il doit :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé et d'accueil inclusif.
- Rédiger des protocoles et garantir leur compréhension en collaboration avec la direction de la crèche.
- Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de danger.
- Archiver les dossiers médicaux.
- Contrôler les vaccinations au moins une fois par an.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toutes contre-indications à la vie en collectivité.
- Mettre en place un registre infirmier avec accord des parents pour l'administration des médicaments.

### **Organismes extérieurs**

Un établissement d'accueil fonctionne à l'aide de plusieurs partenaires tant au niveau financier, qu'organisationnel : la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile. Certaines situations nécessitent un travail en partenariat avec divers organismes sociaux, médicaux ou paramédicaux : Les puéricultrices de secteur ; Les unités territoriales sociales : assistantes sociales, éducatrices spécialisées... Les cabinets médicaux : médecins traitants des enfants ; Les cabinets paramédicaux ou équipes pluridisciplinaires en charge d'enfants malades chroniques ou

porteurs de handicaps : orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens... ; Les hôpitaux de la région ...

Par ailleurs les structures d'accueil peuvent travailler en partenariat avec : Les écoles, les commerçants du village (exemple le boulanger), la piscine, les parcs de loisirs ou d'animaux des environs, la bibliothèque, les périscolaires...

### Le travail d'équipe

Des réunions de concertation ont lieu une fois par mois en dehors des horaires d'ouverture.

Des intervenants extérieurs, comme par exemple la psychomotricienne à la crèche de Vellefaux, interviennent une fois par trimestre aux réunions d'équipe, afin de sensibiliser les équipes sur le développement psychomoteur.

### L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

L'analyse de la pratique est réalisée par une psychologue extérieure à la collectivité, à raison de 9 heures par an, et pour chaque crèche.

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc...

Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi par d'autres organismes de formation.

Ces temps de concertation régulent l'attitude et renforce les connaissances. En effet, il semble important de remettre en question la pratique et de savoir la réajuster à bon escient. Aussi, même si les différences de chacune sont sources d'enrichissement, il est nécessaire que les professionnelles adoptent un même discours auprès des enfants et parents afin d'établir une relation de confiance avec eux, au travers de la cohésion de l'équipe.

## L'accueil des stagiaires et des apprentis

Les crèches sont aussi un lieu privilégié de stage pour les étudiants (EJE, CAP, Auxiliaires de puériculture ou en stage d'observation). Une charte est signée à chaque début de stage.

# Le projet éducatif

« Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons »

Article R.2324-29 du Code de la Santé Publique

## 2.1 L'accueil

### **Le premier accueil, l'adaptation**

L'adaptation est une période importante pour l'enfant, elle lui permet de tisser des liens nécessaires entre son milieu familial et son milieu d'accueil lui assurant ainsi une réelle sécurité affective.

Les jours et horaires d'accueil et la durée pour l'adaptation seront définis par la Directrice ou la Directrice adjointe.

Le premier accueil de l'enfant, avec sa mère, son père et parfois la fratrie, a une réelle importance car de lui vont dépendre, en grande partie, les relations de la famille avec la crèche. La confiance qui pourra s'établir dès le départ sera bénéfique au bien-être de l'enfant. Ce projet d'adaptation tient compte des demandes et des pratiques de chaque parent. Au cours des premiers jours, le temps d'adaptation doit progressivement augmenter (la première heure avec les parents, la troisième heure sans les parents) jusqu'à inclure le repas l'avant dernier jour puis le repas et la sieste le dernier jour. Le meilleur moment pour l'adaptation se situe dans la matinée, moment où l'enfant semble le moins fatigué et le plus à même d'être immergé dans un environnement inconnu. Il est important de pouvoir ajuster ce temps d'adaptation aux besoins spécifiques de chaque enfant. Les parents doivent être attendus dans le service et le personnel est prévenu de leur arrivée. Le rôle de la crèche est de répondre aux besoins physiques, psychiques et affectifs des enfants, de satisfaire leurs besoins de sommeil, nourriture, soins, hygiène et sécurité. Il est essentiel de satisfaire non seulement leurs besoins mais aussi de respecter leur rythme biologique (sommeil, repas, propreté...). On soulignera le caractère individuel du rythme des tout-petits : les repas sont donnés lorsque l'enfant a faim, il est couché lorsqu'il présente des signes de fatigue. On peut conseiller d'apporter un doudou ou objet transitionnel qui peut être également un foulard ou objet porté par le parent et qui porte son odeur ou son parfum.

## **L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace**

Lors d'un accueil en collectivité, une distinction doit être faite entre la notion de prise en charge du groupe et de l'individu. Pour cela, il est très important de définir un environnement spatial, affectif et social adapté à chaque tranche d'âge concernée. L'accueil d'un enfant nécessite une cohésion de l'équipe pédagogique et une continuité avec les parents. Dès lors que ces conditions sont réunies, l'enfant trouvera un environnement rassurant propice à son épanouissement, à la construction de sa personnalité, à son développement personnel et à l'estime de soi. L'accueil au quotidien se joue dans une relation à trois : le parent qui accompagne, l'enfant et la personne qui accueille l'enfant dans le groupe. Il est important d'avoir une attention particulière pour l'enfant qui arrive à la crèche et une écoute attentive pour son parent qui l'accompagne. La professionnelle accueillante s'intéressera aux événements importants qui se sont déroulés à la maison, au sommeil, à l'heure du premier repas... L'équipe accueillante accompagne les parents et les enfants dans la séparation. Il est important que les parents disent au revoir à l'enfant, qu'ils lui signifient clairement qu'ils partent et qu'ils vont revenir. Une bonne prise en charge de l'enfant nécessite une communication importante et de qualité entre les familles et le personnel, il est donc primordial de favoriser des temps d'échange. Le temps des retrouvailles avant le retour à la maison revêt aussi une importance capitale pour l'enfant et sa famille. L'échange et le dialogue entre les parents et les professionnels nécessitent une relation de qualité : la feuille de transmission peut, par exemple, être une aide pour le personnel qui est en mesure de donner le maximum d'informations aux parents sur la journée passée à la crèche.

## **L'accompagnement à la parentalité**

La place des parents est reconnue et respectée par l'équipe : ils peuvent être invités régulièrement à des réunions d'information, ainsi qu'à des activités ou sorties organisées par la crèche. Ils peuvent également participer à la vie de la structure ou du service selon leur demande ou selon leurs propositions. Individuellement, les parents sont en droit de solliciter des échanges avec la directrice et le personnel afin de parler de la vie de leur enfant en collectivité. Les rencontres peuvent être occasionnelles afin de faire le point ou bien sous forme d'échanges réguliers en fin de journée. De même, la directrice ou le personnel de la structure peut demander à rencontrer les parents pour évoquer un sujet préoccupant ou faire un bilan si nécessaire. Ici, la crèche peut jouer un rôle d'accompagnement auprès des parents en difficulté ou peut aider à dédramatiser des situations conflictuelles parents-enfant par une écoute bienveillante et une absence de jugement.

## **Autonomie et apprentissage**

L'équipe doit favoriser le désir de grandir de l'enfant, de faire seul, étape par étape, sans rechercher de performance, en respectant les compétences de chacun, dans un environnement adapté et aménagé en ce sens. Ainsi, l'enfant sera dans la capacité d'acquérir une autonomie. Les activités sont proposées à l'enfant et ne sont jamais imposées. Il s'agit de lui apporter des moyens de favoriser son développement global, de favoriser l'échange et la socialisation, sans constituer un apprentissage précoce. Les familles ont souvent une réaction de comparaison entre les enfants d'un même âge, or, il faut absolument les rassurer quant aux capacités de leur propre enfant. Les enfants n'ont pas tous le même stade de développement au même âge... Le rôle de l'équipe encadrante est d'accompagner chaque enfant en l'aidant à développer ses capacités propres, à son rythme, sans comparaison ni pression. Chaque enfant est libre de participer à un atelier proposé en fonction de ses besoins individuels et sans obligation de résultat. Les ateliers n'ont pour finalité que le plaisir, la découverte, l'éveil, le développement de la créativité. Différents types d'activités peuvent être proposées au sein de la structure comme à l'extérieur. Ainsi, la mise en place d'activités culturelles, artistiques, sensorielles, motrices, permet de favoriser le développement des capacités sensori-motrices et cognitives.

## **2.2 Le soin**

### **L'alimentation**

Le repas est un moment de plaisir, de convivialité et d'échange qui diffère selon les stades de développement de l'enfant et selon son âge. Ainsi, le tout petit enfant a besoin d'une réponse adaptée à son rythme. Les repas peuvent être donnés à tout moment de la journée. Les biberons sont préparés sur place, avec le lait fourni par les parents. Ils sont préparés selon le respect des règles d'hygiène. Pour les enfants qui ont débuté une diversification alimentaire, le personnel de la structure veille à suivre les recommandations des parents pour le repas. L'introduction de nouveaux aliments est réalisée à la maison par les parents qui en informent la crèche.

Il est proposé aux bébés, des petits pots, des laitages et des compotes fournis par la crèche. Pour les plus grands, les aliments proposés sont cuisinés à la cuisine de Villersexel. Les menus sont établis à l'avance par des diététiciens et sont affichés à la crèche et disponibles sur le site internet de la collectivité ([www.ccpmc.fr](http://www.ccpmc.fr))

Les repas préparés sont acheminés en « liaison froide ».

Tous les aliments sont proposés à l'enfant, en l'incitant à goûter, sans pour autant lui imposer. L'enfant doit pouvoir prendre le temps dont il a besoin ; pour découvrir l'aliment proposé, il peut le

saisir avec ses doigts, selon son envie : c'est la découverte de la matière, de saveurs et de textures différentes. Le repas est un moment de convivialité et de plaisir.

### **Le sommeil**

Le sommeil est une fonction vitale, d'une importance capitale dans le développement de l'enfant. Il peut varier selon l'hérédité, la constitution, l'âge et les activités. Les enfants ont besoin de beaucoup de sommeil car ils sont en pleine croissance et leur organisme poursuit sa maturation neurobiologique. Le sommeil permet de se reposer des activités réalisées (répare les dommages physiques et psychologiques) et permet l'acquisition et la rétention des connaissances (mémorisation des apprentissages, le rêve pour se défouler et se libérer psychologiquement). Plus l'enfant se dépense physiquement, plus il aura besoin de sommeil, son organisme pourra alors récupérer de la fatigue physique et nerveuse grâce à un sommeil de qualité et en quantité suffisante. C'est au cours du sommeil, que l'hormone de croissance, favorisant la croissance et les réparations des tissus et cellules usées, est sécrétée. Il est important de repérer les signes de fatigue et de respecter les rythmes de sommeil des enfants. Permettre des temps calmes favorisant l'endormissement, respecter les rituels et les repères de l'enfant afin qu'il puisse trouver le sommeil (pénombre, doudou sucette, musique douce).

### **L'hygiène et les soins corporels**

Une grande attention est portée à l'hygiène et aux soins corporels de l'enfant, dès le plus jeune âge. L'équipe pédagogique assure le change en douceur, tout en respectant les règles d'hygiène, l'intimité et la sécurité physique de l'enfant. Elle s'attache à communiquer avec lui, et sollicite sa participation autour du soin.

Elle assure un climat de confiance et de bien-être, clés de la sécurité affective.

Le moment du change est l'occasion de prêter une attention particulière à d'autres besoins ou soins éventuels de l'enfant. Ce temps d'acquisition est sujet à l'échange avec les parents concernant les habitudes à la maison.

### 2.3 Finalités éducatives mises en place par la structure

Le projet éducatif a pour but de définir les grandes finalités éducatives mises en place par la structure pour l'accueil des enfants. Il s'agit de définir une ligne de conduite basée sur des valeurs partagées entre une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance et les familles.

Il constitue un support de travail, une référence, et un outil permettant de faire évoluer les pratiques auprès des enfants.

Le projet éducatif de la structure permet d'accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement, dans une ambiance de bien-être, de respect, pour lui et pour ceux qui l'entourent. La mission première de la collectivité est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille. La qualité de l'accompagnement de cette séparation sera essentielle dans la réussite du projet. L'enfant devra, outre un accueil individualisé, être entouré, rassuré, écouté dès son arrivée mais aussi tout au long de sa présence qu'elle soit régulière ou occasionnelle. Pour l'enfant, la structure d'accueil doit être un lieu de vie, d'éveil, d'apprentissage et de plaisir. Il doit vivre harmonieusement son mode de garde, ressentir le bien-être autour de lui et les liens tissés entre sa famille et le personnel.

Le présent projet est défini pour les crèches du territoire, à savoir la crèche « Le P'tit Nid du Chanois » à Vellefaux et la petite crèche « Les moussaillons » à Montbozon.

Le projet éducatif s'oriente vers quatre objectifs :

✓ **Un accueil professionnel de qualité**

- Le taux d'encadrement est respecté.
- Les locaux et le matériel sont adaptés.
- Le personnel est formé chaque année et est diplômé.
- Les espaces sont épurés, propices aux temps ludiques.
- L'environnement est chaleureux et harmonieux.
- Les temps d'échange avec les parents sont quotidiens.
- Des activités pédagogiques originales sont proposées quotidiennement, et l'accueil mis en place permet aux enfants de jouer en toute sécurité et d'exprimer leurs besoins.

- Des actions éducatives sont mises en place pour favoriser l'égalité fille- garçon. Les jouets, les livres, les activités sont sélectionnées par les professionnelles de manière à ce que les filles et les garçons se dirigent vers ce qui suscite leur intérêt.
  
- ✓ **Le respect du rythme d'éveil de chaque enfant**
  - En accompagnant l'enfant dans son autonomie : autoriser l'enfant à « faire seul », à découvrir ses cinq sens, expérimenter, explorer, se dépenser physiquement.
  - En évitant la routine, en alternant les activités encadrées et les activités libres, en ayant des jouets de qualité en nombre suffisant, en mobilisant le groupe dans les lieux de vie différents afin que celui-ci découvre d'autres activités et d'autres jeux dans un cadre différent.
  - En se servant de l'émulation créée dans le groupe pour favoriser les apprentissages.
  - En le stimulant pour parvenir à certaines acquisitions, tout en sachant que ces acquisitions se feront lorsque l'enfant sera mature neurologiquement.
  - En prenant en compte l'individualité au sein du collectif.
  - En accompagnant les enfants vers la socialisation, qui passe par la découverte des autres. Le personnel accompagne les enfants dans le partage, les aides à mettre en mots leur frustration et les aide à trouver des solutions par le langage et dans le respect de l'autre. Les enfants ont besoin de repères. Il faut donc leur fixer des limites claires qui soient les mêmes pour tous. L'équipe veillera à cette cohérence.
  - En proposant quotidiennement des temps d'éveil artistiques, sensoriels, moteurs...
  
- ✓ **Le respect des valeurs éducatives propres à chaque famille**

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et l'équipe encadrante un relais éducatif, dont le rôle est d'accompagner les parents dans leur fonction, sans jamais les déposséder de leurs propres compétences.

Pour parvenir à une éducation cohérente, il est fondamental de tenir compte des pratiques éducatives des parents. Ce rôle ne remet pas en cause l'indépendance de l'équipe ainsi que ses choix éducatifs et pédagogiques. Pour qu'un enfant puisse investir pleinement son lieu d'accueil, il a besoin de sentir que ses parents y ont une place aussi.

✓ **Veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants**

- En respectant la présence de son doudou ou autre objet qui lui permet de se préparer à la séparation et de supporter l'absence des parents.
- En respectant son bien-être physique et psychique en l'absence des parents.
- En respectant sa personnalité, son degré d'évolution, son rythme pour lui permettre le meilleur épanouissement possible ; le laisser libre de rêver, penser, observer et se reposer.
- En organisant des petits groupes du même âge : créer des cadres de vie adaptés à leurs besoins. Pour chaque groupe, prévoir un encadrement suffisant de personnel qualifié (équipe pluridisciplinaire)
- En organisant le temps en fonction de l'arrivée et du départ des enfants, des heures de repas, des besoins de sommeil : quand il propose des activités, le personnel doit être capable de s'adapter au nombre d'enfants, à leur humeur, au désir du groupe....

Le rôle des professionnelles de la crèche est d'aider l'enfant à :

- Développer sa curiosité en lui permettant de découvrir et d'expérimenter ;
- Développer ses compétences sensori-motrices en lui permettant de manipuler et de se mouvoir ;
- Développer son plaisir d'être en relation avec l'autre, son empathie.
- Développer sa capacité à s'exprimer, à faire des choix.

Dans ce but, jouer avec les enfants est un acte pédagogique qui demande de l'observation, de la disponibilité, du dynamisme, de l'imagination, ainsi que du respect pour l'enfant et le groupe. L'entourage doit permettre et protéger le comportement de jeu du tout petit, en mettant à sa disposition la sécurité affective et physique nécessaire, l'espace suffisant à son activité, le temps utile pour jouer, afin qu'il mette en place ses compétences ludiques propres, seul ou en relation avec l'autre.

# Le projet social et le développement durable

## 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois – CCPMC – est issue de la fusion de la Communauté de Communes du pays de Montbozon et de la Communauté de Communes du Chanois au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Elle est composée de 27 communes : Authoison, Beaumotte-Aubertans, Besnans, Bouhans-Lès-Montbozon, Cenans, Chassey-Lès-Montbozon, Cognières, Dampierre-Sur-Linotte, Echenoz-Le-Sec, Filain, Fontenois-Lès-Montbozon, Larians-et-Munans, La Barre, La Demie, Le Magnoray, Loulans-Verchamp, Maussans, Montbozon, Neurey-Lès-La Demie, Ormenans, Roche-Sur-Linotte et Sorans-Les-Cordiers, Thieffrans, Thiénans, Vallerois-Lorioz, Vellefaux, Villers-Pater, Vy-Lès-Filain. ; Ce qui représente plus de 6 700 habitants.



De par leur situation géographique, la crèche et la petite crèche offrent des possibilités en matière de projets transversaux avec plusieurs structures :

- 1 Relais Petite Enfance ;

- 5 accueils collectifs de mineurs à Montbozon, Dampierre-Sur-Linotte, Loulans-Verchamp, Authoison et Vellefaux. Il s'agit de 5 pôles éducatifs dotés d'équipements permettant un accueil péri et extrascolaire de qualité.

Prochainement, un Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP), dont l'ouverture est prévue pour novembre 2023 sera à disposition des familles. Il s'agit d'un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s). Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu d'écoute pour les parents.

La Communauté de communes assure également la gestion de quatre pôles éducatifs, d'une école et d'une école maternelle :

- Pôle éducatif d'Authoison
- Ecole maternelle de Chassey-Lès-Montbozon
- Ecole « Jean LHOMME » de Dampierre-sur-Linotte
- Pôle éducatif de Loulans-Verchamp
- Pôle éducatif de Montbozon
- Pôle éducatif de Vellefaux

Par ailleurs, les membres de l'équipe invitent les parents à découvrir les projets mis en place avec ces partenaires pour leur(s) enfant(s), familiarisant ainsi les familles avec les institutions culturelles et leur permettant de devenir acteurs de l'éveil culturel de leur enfant.

Enfin, la mise en place d'un projet passerelle avec l'école maternelle va permettre à l'enfant de vivre une continuité dans le parcours institutionnel de sa socialisation, de faciliter et de vivre en douceur le passage vers l'école.

## **Les partenaires institutionnels et financiers**

Les partenaires institutionnels (collectivités, conseil départemental, caisse d'allocations familiales et mutualité sociale agricole) sont indispensables à la réussite d'un projet petite enfance par leur connaissance du territoire et des besoins en termes d'accueil.

Ils apportent un premier regard sur la pertinence, la faisabilité et la pérennité de la structure. Ils évaluent l'adéquation entre la politique globale conduite à l'échelle de la communauté de communes mais aussi du département.

C'est pourquoi il importe de rappeler le rôle et l'intervention de chacun d'entre eux.

## **Les services PMI du Département**

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Le médecin du secteur ainsi que la conseillère territoriale apportent, au cours de leurs visites ou lors d'entretiens téléphoniques, leur soutien et aide concernant les projets de création ou d'extension.

Par ailleurs, si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière. En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

## **La Caisse d'allocations familiales (CAF)**

La CAF apporte un soutien financier par le biais de la prestation de service unique (PSU).

Enfin, cette structure s'inscrivant en cohérence avec les orientations de la CAF concernant la convention territoriale globale, la Communauté de Communes percevra à ce titre, des bonus territoire.

Le conseiller territorial accompagne les professionnels afin de développer et d'optimiser l'offre en matière de modes d'accueil sur la Communauté de Communes mais aussi, sur le département (notion de maillage).

## **La Mutualité sociale agricole (MSA)**

Sous certaines conditions, la MSA accorde une participation à l'accueil du jeune enfant dans les crèches et haltes garderies collectives, familiales et parentales.

Ces structures doivent être agréées par les autorités administratives compétentes et conventionnées avec la MSA.

### **3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement**

La Communauté de communes invite chaque parent à participer aux réunions du **Conseil de crèche**. Ce dernier réunit des représentants de la CCPMC, la direction de la crèche et des représentants des familles fréquentant la structure.

Le Conseil de crèche a pour but :

- de faciliter les échanges entre la structure et les familles ;
- d'informer les familles sur le mode de fonctionnement de la crèche ;
- d'informer et de solliciter les familles lors de l'organisation d'évènement.

De manière plus générale, l'objectif est de faire participer les parents qui le souhaitent à la vie de la structure.

Les parents seront informés régulièrement par voie d'affiche mais aussi grâce au site internet de la CCPMC ([www.ccpmc.fr](http://www.ccpmc.fr)) de l'organisation de manifestation, des activités mises en place à la journée, ... Ils seront également tenus au courant de toute modification du fonctionnement de la structure ou de son règlement.

Le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure sont consultables sur place et mis à disposition des parents.

La Directrice et son équipe sont à disposition des parents pour apporter tous les renseignements complémentaires dont ils ont besoin.

### **3.3 Les actions de soutien à la parentalité**

Des ateliers parent-enfant sont mis en place et sont ouverts de manière régulière tout au long de l'année. Par exemple, le café des parents est proposé une fois par mois à la crèche de Montbozon.

A la crèche de Vellefaux, l'équipe pédagogique s'est tournée vers des temps forts comme les pique-niques avec les parents, ou des semaines entières d'ateliers parent/enfant, pendant lesquelles chacun se retrouve, profite d'ateliers ludiques, et prend le temps d'échanger avec l'équipe pédagogique.

### **3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

Les structures garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Le nombre de places garanties est d'une place par tranche de vingt places.

### **3.5 La démarche en faveur du développement durable**

La politique actuelle de la collectivité soutient les équipes pédagogiques dans leurs projets et fonctionnement en faveur du développement durable.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Développement durable : le tri des déchets, le récupérateur d'eau à Montbozon, la récupération des bouchons en plastiques pour une association, l'utilisation de surchaussures, bavoirs, gants de toilette, et serviettes lavables.

A la crèche de Vellefaux, des minuteurs ont été installés pour l'éclairage.

Les repas sont en circuit court, avec des repas minimum 40% bio. Les petits pots proposés avant la diversification sont bio.

L'équipe pédagogique utilise des matériaux récupérés pour une partie des activités manuelles.

- Nature : À la crèche de Montbozon, quelques ateliers sensoriels sont réalisés autour de l'hôtel à insecte. Chaque printemps, les enfants découvrent le jardin.

#### **La découverte du monde environnant**

L'idée est d'ouvrir les enfants sur l'extérieur et de mieux utiliser l'environnement autour de la crèche.

- Sorties quotidiennes
- Sorties exceptionnelles
- Un partenariat avec les périscolaires a été créé et permet la rencontre d'autres enfants, et la découverte d'une autre structure.
- Rencontre intergénérationnelle.

## Évaluation

Évaluer le projet d'établissement, c'est se donner les moyens de l'adapter aux évolutions du contexte et des pratiques, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil.

Des bilans de participation des familles sont établis régulièrement, et les réunions mensuelles avec l'équipe pédagogique permettent d'échanger sur la qualité de l'accueil.

## Conclusion

Le projet pédagogique est un socle fondamental au travail des professionnelles. Ce projet vit au quotidien et continuera donc d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs.